

Arrondissement de :
Céret

Commune de LAMANERE 66230

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Canton de :
Prats-De-Mollo

Séance ordinaire du Conseil Municipal du trois octobre deux mille vingt à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame le Maire, Gisèle JUANOLE.

Domaine : **9**
Sous-Domaine :
9.1

**Objet : Lancement
procédure négociée
sans publicité,
travaux entrée
mine.**

Présents : Mesdames Démoulin-Juanole Pierrette, MARGALEF Séverine, Messieurs CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, FONT Claude, LAÏLLE J.Paul.
Formant la majorité des membres en exercice,

Absent : Néant.

Empêché : Néant.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur LAÏLLE Jean-Paul.

Le nombre de
conseillers
municipaux en
service est de :
Sept

CONVOCAION C.M
EN DATE DU :
28/09/2020

Madame le maire informe le conseil municipal, qu'à la suite de l'adoption du projet d'aménagement de l'entrée de la Mine, face à la mairie, il convient de réaliser un renforcement avec fermeture et sécurisation de cette entrée.

AFFICHAGE EN DATE
DU : 28/09/2020

Un devis a été demandé à l'entreprise PLANELL, et une demande de subvention sera déposée.

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 05/10/2020

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise le lancement d'une procédure négociée sans publicité, ni mise en concurrence, pour ces travaux.

Accusé de réception
Certifiée exécutoire
par S/Préfecture du

Cette procédure est possible, dont le coût est inférieur à 40 000 €.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité des membres ;

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

PAR DELEGATION
LE://///////
(Signature)
Prénom Nom

Lamanère, le 05 octobre 2020.

Le Maire,
Gisèle JUANOLE

Accusé de réception Préfecture du
N°

